

DIRECTION REGIONALE NOUVELLE- AQUITAINE

Affaire suivie par : Jean-Paul TERREN
Téléphone : 05 56 00 01 43
E-mail : jean-paul.terren@caissedesdepots.fr

Monsieur le Directeur de la SATEL

BP 137
24, boulevard Saint-Vincent-de-Paul
40994 SAINT PAUL LES DAX

Bordeaux, le 2 octobre 2018

Objet : Offre pour le financement de l'opération ATLANTISUD à St-Geours de Maremne

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de l'opération en objet, vous avez sollicité la Caisse des Dépôts pour l'apport d'un financement de moyen terme.

Sur la base des informations que vous nous avez transmises, j'ai le plaisir de vous informer que notre comité d'engagement a donné son accord à l'octroi d'un financement dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Montant : 6.000.000 € (six millions d'euros)

Différé : deux ans

Durée d'amortissement : 39 trimestres à compter de la date de versement

Amortissement : constant

Périodicité des échéances : trimestrielle

Taux d'intérêt annuel : 1,20 %

Taux de période : 0,30%

Taux effectif global : 0,90%

Le TEG est calculé sur la base d'un versement unique et sans tenir compte d'éventuels remboursements anticipés partiels ou totaux pendant la période d'amortissement.

Les remboursements anticipés volontaires et quelques cas d'exigibilité anticipée du prêt donnent lieu à la perception d'une indemnité actuarielle.

En cas de défaut de remboursement du prêt ou en cas de défaut de paiement de toute somme due en vertu du contrat en annexe, les sommes échues et impayées porteront intérêt au taux d'intérêt applicable au prêt majoré de 600 points de base à compter de leur date d'exigibilité.

La présente offre demeure valable pendant trois (3) mois à compter de son émission. Avant l'expiration de ce délai, je vous remercie de bien vouloir nous adresser la délibération de garantie du Conseil Départemental des Landes et la délibération de garantie de la Communauté de Communes Marenne Adour Côte Sud exécutoires¹.

Je suis à votre disposition pour tout complément d'information que vous jugerez utile, et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Rémi HEURLIN

Directeur Délégué de Bordeaux

¹ Un projet de délibération de garantie est joint à toutes fins utiles sachant que, pour être acceptée par la CDC l'engagement de garantie de la collectivité doit revêtir un caractère exprès de solidarité avec l'emprunteur, il doit porter sur toutes sommes dues au titre du prêt et doit rester valable jusqu'au complet remboursement de ces sommes.